

Frédéric-César de la Harpe : précepteur

Autor(en): **Mogeon, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-36092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Frédéric-César de la Harpe, précepteur ¹

Nous allons nous transporter ensemble à St-Pétersbourg où, pendant onze ans, un Vaudois eut pour mission d'assurer à deux enfants de Paul, fils de Catherine II, l'enseignement et l'éducation que celle-ci, les ayant en quelque sorte soustraits à la puissance paternelle, voulait leur faire donner avec l'arrière-pensée de frustrer de ses droits l'héritier présomptif, qu'elle avait tout d'abord reconnu, disons plutôt choisi, selon la tradition russe. On n'a jamais su exactement ce qui se passa à la mort de Catherine. Paul fit-il disparaître le document qui l'éloignait du trône ? Le fait est que le grand-duc fut proclamé empereur (1796) et mourut assassiné dans la nuit du 11/25 mars 1801. A cette époque, Frédéric César de la Harpe avait quitté la Russie. Comment y était-il venu ? Il l'explique dans la partie de ses Mémoires ² livrés à la publicité :

(A la suite de l'incident qui se produisit devant la Cour des Appellations romandes, où on lui rappela sa qualité de *sujet*, le bouillant avocat avait décidé de s'expatrier.)

« Déjà mes regards se tournaient vers l'Amérique septentrionale qui combattait pour son indépendance, lorsqu'on m'adressa (on, c'est son camarade d'études de Tubingue, F. de Ribeaupierre, né la même année que Laharpe et devenu général russe) le frère d'un seigneur russe fort accrédité (le comte Lanskoï) en me proposant

de l'accompagner en Italie. Parcourir cette belle Italie, l'objet de mes vœux, était une véritable fortune. J'acceptai donc. Notre voyage dura un an... A Rome, je trouvai une invitation du baron de Grimm pour me rendre à St-Pétersbourg où l'impératrice désirait m'employer. J'y arrivai en 1782 (donc à l'âge de 28 ans)... »

Tout d'abord, notre compatriote est chargé essentiellement de faire des promenades avec les grands-ducs Alexandre et Constantin, qui sont déjà entourés de maîtres³. Puis, la grand'mère ayant pris confiance, l'informe qu'elle se propose de l'employer à une besogne plus importante. Par l'entremise du gouverneur en chef Soltikov, elle se fait remettre par Laharpe un mémoire dans lequel celui-ci expose son plan et son programme. Le 28 mars 1783, Catherine communique à Grimm que Laharpe sera désormais l'un des maîtres du jeune grand-duc (en réalité des grands-ducs), « avec ordre exprès de parler avec lui en français ». Quelques mois après, le pédagogue improvisé, frais émoulu de la basoche, était conduit au rang de précepteur. Il ne donne pas beaucoup de détails à Zschokke sur son activité comme tel :

« Le tableau de mes occupations, dit-il⁴, depuis l'année 1783 jusqu'en 1795 n'appartient pas ici ; peut-être m'en occuperai-je à l'aide des matériaux que j'ai conservés. Quelques données sur l'éducation d'un homme comme Alexandre I^{er} pourraient intéresser les amis sincères de la pauvre humanité (j'avais communiqué à M. Bridel, pasteur à Bâle, en 1787, quelques fragmens de mes leçons au prince; il les lut à mon insu aux membres de la Société helvétique réunis à Olten en 1786. Le vote me fut transmis par son oreille et les journaux helvétiques en firent une mention très honorable dans le temps.) La Providence paraît enfin avoir eu compassion des millions

d'hommes qui habitent la Russie, mais il fallait une Catherine II qui voulût qu'on élevât ses petits-fils comme des hommes, et non seulement c'était le vœu de cette femme extraordinaire; son infortuné successeur Paul I^{er} et son auguste et si respectable épouse voulaient de même⁴. »

Le professeur suisse ne tarda pas à s'apercevoir de la difficulté de sa tâche. Il l'expose dans une lettre très longue adressée à Monod et publiée dans la *Revue historique vâudoise* en 1896⁵. Il fallait avoir les nerfs solides et une volonté de fer pour ne pas mettre la clef sur la corniche. Nourri de la lecture des Anciens, dont il avait fait la connaissance dans la bibliothèque du docteur Favre⁶, celui-là même qui avait insisté pour que son jeune protégé poussât jusqu'au doctorat ses études de droit, alors que les mathématiques l'attiraient davantage, le précepteur puisait ses forces surtout chez Plutarque. Son ambition était bel et bien maintenant d'exercer une influence sérieuse sur le moral de ceux que le destin pouvait appeler un jour à régner dans une monarchie absolue. On va voir comment il s'y prit.

Nous sommes renseignés, en français, par Charles Monnard, par de Schneider, depuis une trentaine d'années, dans un livre paru à Lausanne⁷, et par celui publié en 1925, à Berne et Leipzig, en allemand, dû à un descendant de la femme de Laharpe⁸. Les auteurs ont eu le privilège de pouvoir consulter les archives de la famille Monod, dépositaire des papiers qui lui sont revenus par héritage, une Bœhtlingk étant aussi apparentée avec les Monod. Il y a même ce détail assez curieux : un écrivain russe, Soukhomlinov, fut autorisé à palper les précieux manuscrits et en profita pour publier un livre qui a été traduit en français⁹. La grand'mère ne se borna pas à désigner

des professeurs à ses petits-fils : imbue elle-même des idées de Locke et de Rousseau, elle écrivit des *Instructions* détaillées qui figurent dans le livre de M. de Schneider (p. 268) ainsi que celles de Laharpe au grand-duc Alexandre (p. 316) écrites le 16 avril 1795, c'est-à-dire au moment où il allait quitter la Russie.

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne possède des notes manuscrites sur l'activité déployée à St-Pétersbourg par Laharpe, entre autres des « Thèmes dictés aux grands-ducs en 1785 et 1786 » dans lesquels a puisé largement l'auteur du *Gouvernement d'un prince*¹⁰.

Les Thèmes dictés sur l'histoire grecque et romaine sont réunis en deux volumes de plusieurs cahiers in-folio. Il y en a d'autres, en tout une douzaine, dont les titres permettent de se faire une idée de l'étendue de l'enseignement du précepteur :

Les monarchies assyriennes, babyloniennes, les Mèdes, le Bas-Empire, l'histoire d'Allemagne, des cahiers de mathématiques, d'astronomie, de grammaire grecque, etc.

Mentionnons cette remarque sur la géographie « que l'on apprendra surtout sur la carte, en allant des pays les plus rapprochés de la Russie aux plus lointains¹¹ », alors que lorsque nous étions sur les bancs de l'école, on nous fit passer par le Kamtschatka avant de nous parler des districts du canton de Vaud. Le principe : aller du connu à l'inconnu date de loin.

Pour le français, Laharpe se révèle excellent pédagogue. N'oublions pas qu'il a affaire au début à des garçonnets de 5 et 6 ans. Le maître écrira au tableau quelques mots, les lira, puis demandera à ses élèves d'en garder l'image dans leur esprit avant de procéder à la décortication du mot : syllabes et lettres. Peu à peu, les mots sont écrits, assimilés, on en vient à lire et pour le

surplus, Laharpe recommande de recourir à la collaboration d'un jeune homme¹² sachant le français et qui pourrait, dans la conversation, faire faire de sérieux progrès à ses compagnons de jeu. En outre, les sèches nomenclatures grammaticales seront évitées. Les livres de Condillac et de Court de Gébelin serviront de guides.

Et le latin ? Il convient plutôt à l'éducation d'un particulier ; un prince ne pourrait en retirer aucune utilité¹³ ; il l'apprendra plus tard si cela lui fait plaisir. Mieux vaudra consacrer quelques heures à la philosophie :

« Demander s'il est besoin qu'un prince soit philosophe, c'est demander, à mon avis, s'il doit chercher à connaître ses devoirs, s'il doit se rendre capable de les remplir, en un mot s'il doit être bon citoyen... Or, il n'y a personne qui en doute¹⁴... »

Aucune trace donc d'enseignement du latin. En revanche, une grammaire grecque. Était-elle destinée au grand-duc ? Nous nous souvenons d'avoir entendu, il y a une quarantaine d'années à Lausanne, dans la salle du Musée industriel, l'économiste Frédéric Passy faire une étincelante conférence dans laquelle, à propos de la réforme de l'enseignement secondaire qui était à l'ordre du jour, il analysait l'ouvrage d'un Genevois oublié, Charles Clavel¹⁵, qui y plaidait pour la prééminence du grec sur le latin.

Outre les leçons de mathématiques (qui furent données aussi par le colonel Masson), d'astronomie, il y a place aussi pour des entretiens sur les fortifications militaires, avec planches, dessins ; un exposé sur les banques, et d'autres choses encore.

La discipline scolaire ! Le passage suivant suffit pour que nous soyons édifiés sur les exigences du maître d'école de Tsarskoié Selo¹⁶ :

« Moi, soussigné, ai menti pour couvrir ma paresse et me tirer d'affaire, en prétendant ne pas avoir eu un moment pour exécuter ce qui m'était prescrit deux jours, tandis que mon frère a exécuté les mêmes choses et dans le même intervalle de temps. Par contre, j'ai baguenaudé, bavardé et me suis conduit depuis le commencement de la semaine en homme destitué d'émulation et insensible à la honte et au reproche. Je me console au reste, ajoute le malin jeune homme, en étant persuadé que j'en saurai toujours autant que les hommes de ma condition, que je ne voudrais pas offenser en acquérant trop de connaissances. »

Et Alexandre continue, car c'est lui, et non Constantin, à qui, chevaleresquement, il a rendu le plus haut hommage, bien que l'aîné montre plus de dispositions pour l'étude :

« ...Pourvu que j'aie à boire et à manger, que je puisse jouer comme un enfant de six ans et bavarder comme un perroquet, je ne suis en peine de rien. Je serai toujours assez habile ; pourquoi me donnerai-je la peine de devenir savant ? Les princes tels que moi savent tout sans rien avoir appris. »

Un point nous laisse perplexe. Sur la page de garde, on a écrit (il s'agit du cahier contenant les leçons d'histoire, spécialement sur l'histoire romaine) : Thèmes dictés à LL. AA. II en 1785 et 1786. Or, Alexandre est né en 1777. Il a 8 ans et son frère Constantin en a 6, quand on leur « dicte » des textes qui ne dépareraient pas un livre destiné à des élèves de l'enseignement secondaire, voire à des adultes, comme on le verra par les portions que nous prenons de ces pages attachantes, introduites par un connaisseur du cœur humain et un homme qui se défie des exemples :

« Tout citoyen qui se destine à être utile à son pays dans le maniement des affaires publiques doit étudier l'histoire ; à plus forte raison doit-elle être l'étude d'un prince, mais il faut tellement la diriger pour celui-ci qu'il n'y puise pas des principes dangereux. On ne doit jamais oublier qu'Alexandre, né avec un beau génie et doué des qualités les plus brillantes, ne ravagea l'Asie et ne commit tant d'horreurs que pour avoir voulu imiter les héros d'Homère ; que Jules-César ne se porta au crime de détruire la liberté de sa patrie que par émulation pour ce même Alexandre ; et que de nos jours, la lecture imprudente de Quinte-Curce fit d'un roi du nord, doué d'ailleurs de qualités héroïques, le tyran de ses sujets et le fléau de plusieurs millions d'hommes¹⁷. »

Ailleurs, cette règle de conduite de l'homme qui, quoique destiné à être prince, doit savoir qu'il est un homme libre de faire la distinction entre le bien et le mal :

« Celui seul augmente ses connaissances et fortifie ses talens et risque le moins de se tromper ou d'être dupe qui ne s'effraie pas des difficultés, qui examine par lui-même, qui ne recourt à autrui qu'après avoir tenté inutilement d'agir seul et qui ne le fait jamais à l'aveugle. Tel doit être l'homme qui aspire à l'indépendance, tel celui qui se voue aux travaux de l'administration et surtout tel doit être un prince¹⁸... »

Plus loin, cette mise en garde :

« Ce prince ignorant et inappliqué qui signe en courant, souvent sans l'avoir lu, et du moins sans l'avoir examiné, la loi ou l'arrêt qu'on lui présente ne pense pas qu'il signe peut-être la ruine de plusieurs centaines de mille de ses sujets. Le lâche Théodore II, empereur

d'Orient, signa de cette manière l'ordre de vendre sa femme propre comme esclave et vous savés (le discours est direct) que Louis XIV exila d'un trait de plume 2 000 000 de Français qu'il ne connaissait pas. Sans doute, un prince a besoin de ministres, mais quelque talent qu'il ait, il manque très essentiellement à son devoir en s'abandonnant absolument à leur direction, en se reposant de tout sur eux... S'il porte la couronne, c'est en vertu d'une loi de l'Etat, et parce qu'il faut à l'Etat un chef qui tienne le gouvernail, qui veille à tout ce qui intéresse sa prospérité... c'est au premier magistrat, et premier serviteur de l'Etat, à donner l'exemple de la soumission aux lois¹⁹... » Et le professeur de citer Codrus, Léonidas, Titus, Trajan, Julien, Théodoric, Charlemagne, en France, Alfred, en Angleterre... »

Une réflexion, à propos de Trajan :

« Il est triste que Trajan se soit laissé séduire par le désir des conquêtes et par l'exemple d'Alexandre, mais de tout temps la sottise humaine a préféré la gloire de tuer les hommes à celle de les rendre heureux²⁰. »

Autre forte parole :

« Les succès des méchants ne doivent point décourager les hommes honnêtes de faire le bien. Tout citoyen doit à son pays l'emploi de ses talents et plus ceux-ci sont distingués plus aussi il est coupable s'il les enfouit. Si la crainte l'empêche de les employer en temps et lieu, une telle lâcheté est digne du dernier mépris... l'insolence et l'orgueil sont des vices que personne ne pardonne aux princes²¹. »

Voulez-vous la profession de foi du bon citoyen ?

« Il respecte les lois et la constitution de son pays. Convaincu de la subordination, il honore volontiers et

sans murmurer ceux que la loi lui donne pour supérieurs et donne l'exemple de l'obéissance, mais surtout il se pénètre bien des obligations qui le lient à sa patrie. Plus celle-ci lui a procuré d'avantages et plus aussi il lui doit de reconnaissance. On pardonnerait au sauvage misérable son indifférence pour son sol natal et pour le reste de sa tribu, mais celui qui a eu le bonheur de naître au milieu d'un peuple policé, celui dont l'enfance a été soignée, celui qui a eu à sa portée tous les moyens propres à éclairer son esprit, à perfectionner sa raison et à les rendre plus heureux, celui que la fortune a protégé par des lois et par des institutions, et qu'il a comblées de ses faveurs, ne serait-il pas le plus ingrat des hommes s'il n'aimait pas la terre qui lui a procuré tous ces avantages ?...

» Il ne suffit pas d'aimer son pays, de l'aimer plus que tout autre, il faut lui en donner des preuves. Un bon citoyen n'épargne ni son temps ni ses veilles pour se mettre en état de lui être utile. Le même sentiment qui porte un cœur généreux à hasarder ce qu'il a de plus cher au monde pour sauver la personne qu'il respecte et qu'il aime, porte aussi un patriote à sacrifier joyeusement sa fortune et même son amour-propre dès qu'il s'agit du salut de son pays ou du bien de l'humanité²²... »

L'idéaliste est promptement sévère :

« On appelle égoïstes ces hommes qui n'aiment personne qu'eux, qui ne voient dans les autres hommes que des êtres créés uniquement pour eux et qui regardent d'un œil égal le bien et le mal d'autrui. Inaccessibles à l'amitié ou à la compassion, à la générosité et à tous ces sentiments dont l'homme est susceptible pour être plus heureux, ils rient en eux-mêmes des peines et des travaux de leurs semblables et dédaignent de s'abaisser un moment à servir la société qui les nourrit et les protège²³... »

» ...La pusillanimité n'est pas moins opposée au patriotisme que l'égoïsme. L'homme pusillanime n'a ni le courage de se décider ni la hardiesse d'agir. Toujours en peine pour les suites de ses actions, parce que c'est son intérêt et non point la vérité et la justice qui les a dictées, on le voit presque au même moment parler d'une façon, agir d'une autre ²⁴... »

Sur cette pente, Laharpe est amené à faire de curieuses constatations, qui contrarient l'opinion reçue et font voir combien les obstacles les plus imprévus guettent les meilleurs des hommes. Il brosse un portrait accompagné de quelque réserve de Cicéron, le brillant orateur, le Père de la Patrie, aux discours si incisifs, si harmonieux, si parfaits que son nom personnifie les plus habiles maîtres de l'art de la parole, le guide dont on a besoin, et jusqu'à un caractère de cette imprimerie qui sert à faire connaître ses harangues.

Eh bien, écoutez ce que les grands-ducs écrivirent un jour, sous la dictée de leur maître :

« Cicéron défend Milon, accusé de corruption. Il avait composé à ce sujet un discours qu'on regarde avec raison comme un modèle d'éloquence, mais la timidité étant un défaut de cet homme célèbre, lorsqu'il vit la place publique entourée de soldats disposés peu favorablement pour son client, et lorsqu'il entendit les cris séditieux et les menaces de la multitude, il ne fut plus maître de lui-même et ne parla que faiblement ²⁵. »

Vraiment, on dirait plutôt, en lisant ces pages, qu'on a affaire à un écrivain s'adressant à des adultes plutôt qu'à un précepteur de deux adolescents, que dis-je, à deux enfants qui n'ont pas encore dix ans !

Nous nous en voudrions de ne pas citer, au milieu de tant de pages qu'il nous a fallu abrégé considérablement, cette réflexion où l'on devine le souvenir de la déconvenue devant la Cour des Appellations romandes. Ah, qu'il fut mal inspiré le patricien Steiger de Tschougg en rappelant au jeune avocat vaudois qu'il était *sujet* de Leurs Excellences. Cette parole imprudente a été le point de départ de la Révolution vaudoise de 1798, qui priva Berne de son cher Pays de Vaud !

La révolte des esclaves romains, conduits par Spartacus, arrache ce cri à Laharpe :

« Aucune créature vivante ne supporte les maux qu'on lui fait sans chercher à se défendre. L'abeille pique la main qui la presse, la fourmi pique le talon qui l'écrase ; pourquoi donc l'homme seul aurait-il le droit de blesser impunément son semblable et de l'obliger à endurer patiemment les torts qu'il lui fait, lorsqu'ils sont intolérables. Il y a de la folie à prétendre qu'un opprimé doit supporter sans se plaindre tous les maux qu'on lui fait souffrir ; il y a de la cruauté à lui fermer la bouche pour étouffer ses cris et ses sanglots ; il y a enfin une grande imprudence à réduire les hommes au désespoir dont les suites sont toujours funestes et incalculables !

» Parmi le grand nombre d'exemples qui attestent le danger de réduire les hommes au désespoir, l'histoire moderne en présente trois bien remarquables : la révolte des Suisses contre la maison d'Autriche au quatorzième siècle ; celle des Pays-Bas contre l'Espagne, au seizième siècle, et le soulèvement des Génois contre la maison d'Autriche²⁶. »

Il peut paraître surprenant que l'auteur du *Gouverneur d'un prince*, publiant son livre à Lausanne, parlant d'un Suisse, n'ait pas reproduit le paragraphe où le précepteur

explique à ses élèves la révolte des Suisses contre la maison d'Autriche ; cette leçon d'histoire suisse faite aux grands-ducs de Russie par un républicain mérite d'être connue :

« Albert d'Autriche, empereur d'Allemagne, prince dur et ambitieux, avait destiné une partie de la Suisse à accroître ses domaines. Les pauvres pâtres et laboureurs de ce pays montagneux et stérile l'ayant sollicité de confirmer à l'exemple de ses prédécesseurs les privilèges et les lois qu'ils tenaient de leurs aïeux furent renvoyés avec mépris. Mais il fallait à Albert un prétexte pour les subjuguier et ce prétexte, il résolut de le faire naître en forçant ces misérables bergers ou à plier sous le joug ou à le secouer. Des officiers escortés de leurs satellites vinrent occuper des châteaux que leur position sur des points escarpés rendaient presque imprenables et semblables à des oiseaux de proie, ils fondirent de tous côtés sur les infortunés habitans que leur pauvreté et leur patience avaient dû mettre à l'abri de tant de violences. Peu contents de piller et de détruire, ces vils officiers jetèrent dans des cachots tous ceux qui osaient réclamer contre leurs violences, et l'Empereur, approuvant ces affreux ministres, refusa d'écouter les plaintes portées contre eux. Pour mettre enfin le comble à leur tyrannie, l'un d'eux fit élever sur la place d'Altorf un chapeau au bout d'une pique avec ordre exprès à tous les habitans de lui rendre les mêmes respects qu'à lui-même, mais ce fut là le dernier acte de l'insolence. Walter, Arnold, Werner, trois hommes respectés parmi les leurs pour leur probité, par leur prudence, résolurent d'y mettre fin. S'étant réunis sur les bords escarpés et sauvages du lac des Quatre-Cantons, ils concertèrent entre eux le projet d'un soulèvement général et promirent à la face du Ciel de délivrer

leur patrie de ses tyrans. Le soulèvement eut lieu le même jour, 1^{er} janvier 1308. Les officiers de l'Empereur et leurs satellites devaient s'attendre à d'affreuses représailles, mais à l'exception d'un seul d'entre eux (Laharpe passe sous silence l'histoire de Guillaume Tell et de la pomme, que la critique historique déjà contestait) tous furent reconduits sains et saufs sur les frontières et remis en liberté après avoir promis de ne plus revenir. Modération sans exemple dans l'histoire de la part d'un peuple qui a brisé ses fers²⁷... »

Plus loin, c'est Morgarten et l'intervention des 50 bannis : « Ces généreux coupables se précipitèrent sur les ennemis, les mirent en désordre et furent la première cause de la victoire²⁸... » En ce qui concerne Winkelried, c'est la doctrine orthodoxe, mais Laharpe place Sempach après Naefels !²⁸

Plus tard, et déjà à St-Petersbourg, depuis 1790, le républicain suisse à la cour de Russie écrira des pamphlets révolutionnaires dirigés contre les Bernois, et où les exemples de Guillaume Tell (qu'il citera cette fois), de Walter Fürst et d'Arnold de Melchtal seront mis en relief. Jusque vers la fin de ses jours, Laharpe cherchera des exemples dans l'histoire romaine. Le *Nouveliste vaudois* de 1831, à la veille des débats sur la Constituante, contient maints articles d'un nommé Pertinax — ainsi s'appelait un préfet de Rome — illustre par ses vertus et ses talents civiques et militaires, le dernier ami de Marc-Aurèle.

* * *

L'élève impérial, devenu empereur, n'oubliera jamais son précepteur suisse, son « grand ami », comme il ne cesse de l'appeler. Il le prouvera lorsque, après son avène-

ment au trône, Laharpe l'ayant félicité et émis le désir de le revoir, il lui répondit favorablement. Et c'est ainsi que l'ancien précepteur revint pour quelques mois auprès de son ancien élève qui, loin de le traiter comme un personnage secondaire, eut recours à ses conseils. Le premier fut de punir les régicides. Les courtisans ne revoyaient pas de bon œil l'ancien précepteur. Ils flairaient chez l'étranger un accusateur et peut-être n'ignorait-on pas le mot de Catherine à Laharpe quand celui-ci, loyalement, lui exposait ses idées en lui demandant de se charger de l'éducation de ses petits-fils :

— Soyez jacobin, républicain, et tout ce que vous voudrez ; je vous crois honnête homme, cela me suffit²⁹.

Laharpe avait refusé net d'entrer dans une combinaison de Catherine qui, nonobstant l'idée qu'elle avait énoncée sur son caractère, croyait pouvoir gagner l'ancien précepteur au projet d'écarter Paul de la succession. Celui-ci ne lui en fut du reste pas reconnaissant, une fois sur le trône, puisque, en juillet 1799, alors que Laharpe lui demandait de s'intéresser à la cause de l'indépendance de la Suisse menacée par les Alliés, il répondit en donnant l'ordre à Korsakov d'arrêter « l'insolent directeur helvétique » et de l'envoyer sous escorte à St-Pétersbourg, d'où il aurait été expédié en Sibérie, si Masséna n'avait déjoué ce plan. C'est alors que, livré à ses simples possibilités, Paul priva Laharpe de la pension que, jusqu'alors, le Gouvernement de Russie lui servait en récompense de ses services et qu'Alexandre s'empressa aussitôt de lui continuer quand il eut succédé à Paul³⁰.

Panine, l'un des chefs de la conjuration qui devait aboutir à l'assassinat de Paul, ne profita guère de ses exploits. Il fut remercié, et l'on sait ce que disait des régicides l'ex-précepteur à son ex-élève. Les Archives de

l'Empire gardent de lui une lettre, datée du 30 octobre 1801³¹. Il faut rapprocher de cette lettre la pièce extraite des archives de la famille Monod, de Morges, et qui a paru en russe dans un ouvrage de Soukhomlinov sur Laharpe, reproduite en français dans le livre de M. de Schneider³². Laharpe adjure Alexandre « de donner à son pays de telles institutions qui, en préservant le pouvoir du gouvernement, défendraient le peuple contre le pouvoir absolu des tyrans. C'est ainsi que vous avez pensé quand vous n'étiez pas encore captivé par l'enchantement du pouvoir. Moi-même qui étais revêtu pendant dix-huit mois d'une autorité que les circonstances rendirent illimitée, je peux certifier qu'il faut de grands efforts et qu'on doit être continuellement sur le qui-vive pour ne pas succomber aux séductions attrayantes du pouvoir absolu³³. » C'est une allusion à sa carrière de Directeur helvétique.

Si Laharpe n'a pas joué un rôle actif dans la politique russe, il n'en est pas moins vrai qu'il était devenu momentanément le conseiller de l'empereur à qui il suggère, par exemple, faisant ainsi preuve d'une fine psychologie, de se faire accompagner de l'impératrice, jusqu'alors mise un peu à l'écart des salons et manifestations.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les rapports personnels entre Alexandre, obligé de tenir compte d'une mentalité riche en calculs étrangers à la sienne, et le libéral vaudois faisant tout pour modifier les pensées et les actes du monarque absolu dans le sens du droit constitutionnel et du respect dû à la personnalité humaine. Et le plus remarquable, c'est que l'enseignement de Laharpe engendra une affection qui devait rejaillir brillamment sur les destinées de notre pays. A un moment donné, le sort de la Suisse est en jeu et les puissances alliées, qui

ont abattu Napoléon, sont disposées à écouter favorablement la voix de Berne réclamant la rentrée au bercail du Pays de Vaud. Laharpe est à Paris. Il ira au camp de Langres parlementer avec le tsar, mais craignant d'y arriver trop tard, il prie son ami Monod de le précéder. Cela se passait au début de décembre 1813. Le 3 janvier 1814, Alexandre écrit « à son ami de toujours, au seul véritable » :

« J'ai obtenu à force d'insistance, de mes alliés, en soutenant la cause de votre patrie (le canton de Vaud) que les changements survenus à Berne ne seront pas soutenus; les intrigues qui les ont produits seront désavouées. On ne souffrira pas que l'existence des cantons de Vaud et d'Argovie soit compromise ou inquiétée par celui de Berne, dont les plans de récupération, vus de bon œil tout d'abord par les Alliés qui parlaient en maîtres, échouèrent définitivement.

» Laissez-moi vous dire, continuait l'empereur, que si à côté de l'œuvre de la Providence, la persévérance et l'énergie que j'ai eu l'occasion de déployer depuis deux ans ont été utiles à la cause de l'indépendance de l'Europe, c'est à vous et à vos instructions que je le dois. Votre souvenir, dans les moments difficiles, a été constamment présent à ma pensée, et le désir d'être digne de vos soins, de mériter votre estime, m'a soutenu³⁴... »

En présence de ce magnifique témoignage, que pèsent les accusations que la carrière si multiple, si mouvementée, si personnelle et patriote à la fois de Laharpe lui ont valu à telle ou telle période de notre histoire !

Veut-on un dernier trait ? Tandis que les Alliés étaient à Paris, Alexandre alla voir Madame de Laharpe dans la maison du Plessis-Picquet appartenant à l'ardent patriote vaudois. Son mari, absent, l'apprit par un journal

qui faisait ressortir le geste chevaleresque de l'empereur, en remarquant malicieusement qu'il avait dû, pour cela, gravir les quatre étages de la maison. Or, il n'y en avait que deux !

Le règne d'Alexandre a été celui d'un autocrate livré à de redoutables hérédités, mais influencé heureusement par le passage, dans sa vie, d'un homme qui avait fait appel à sa conscience et meublé son esprit de connaissances solides sur les ressorts de l'homme. On peut dire du Vaudois illustre, mort le 30 mars 1838, que malgré toutes les faiblesses inhérentes à la nature humaine, il a su, même dans la grande histoire, prendre une place qui lui fait honneur dans son petit pays.

On peut ajouter enfin, en répétant une parole passe-partout bien connue, que le préceptorat mène à tout, à condition d'en sortir !

L. MOGEON.

N O T E S

¹ On est toujours embarrassé pour écrire le nom du patriote. C'est bien de la Harpe, le nom original, et les familles portant aujourd'hui ce nom l'écrivent ainsi, mais dans l'histoire de la Révolution vaudoise, la particule disparaît ; l'intéressé lui-même donne l'exemple : Laharpe. Il y a aussi La Harpe et, chose assez piquante, en Russie on écrit aussi en un seul mot, mais sans abrégé : Delaharpe ou Laharpe. Il y a encore Del'Harpe.

² La question des Mémoires de Laharpe est loin d'être résolue. Seuls ont été imprimés ceux que Laharpe a adressés à son ami Henri Zschokke, édités à Paris et Genève, librairie de Joël Cherbuliez, 1864. Le livre comprend trois parties. Titre exact : *Mémoires de Frédéric-César Laharpe concernant sa conduite comme Directeur de la République helvétique*, adressés par lui-même à Zschokke, précédés de «Johannes Müllers Freundschaftsbund mit Karl Victor von Bonstetten» et suivis de «Staatsanwalt David Ulrich von Zürich», par Jaques Vogel, professeur agrégé à l'Université de Berne.

Il y a un autre tirage consacré exclusivement aux Mémoires. Quant aux Mémoires proprement dits, Laharpe les avait confiés à

Charles Monnard. A la suite de diverses circonstances, ils n'ont jamais été publiés et restent la propriété des descendants de la famille Monod, de Morges.

³ Il y a un gouverneur en chef : Soltikov, souvent opposé avec les idées de Laharpe, d'autres professeurs encore. En ce qui concerne le titre, observons, pour couper court à tout malentendu, qu'il convient mieux au général Soltikov et que Laharpe fut plus exactement un précepteur, comme l'académicien Pallas, le savant Kraft, le colonel Masson, qui, eux aussi, étaient chargés de donner des leçons aux grands-ducs.

⁴ Mémoires adressés à Zschokke, page 74.

⁵ Une lettre inédite de Frédéric-César de la Harpe sur les fonctions de précepteur des grands-ducs de Russie (*Revue historique vaudoise*, année 1896, pages 301-315). La lettre est datée de Tsarskoïé-Sélo, le 8 août 1785, et adressée au Dr Favre, de Rolle. C'est plus qu'une lettre, une véritable relation couvrant 14 pages de la *Revue historique vaudoise*, et où on suit pas à pas, dès le début, l'activité pédagogique de Laharpe. Ce morceau est à relire. Il fait partie de la collection Monod et a été mis à la disposition de la *Revue historique* par Paul Ceresole.

⁶ Jean-Marc-Louis Favre, de Rolle, né en 1733 et mort en 1793, le mentor du jeune Frédéric qui lui écrivit de Tubingue et de Berne de nombreuses lettres recueillies dans les *Etrennes nationales* faisant suite au *Conservateur suisse*, par H.-E. Gaullieur, professeur extraordinaire à l'Académie de Lausanne. 1845. Librairie de Georges Bridel, éditeur.

⁷ Le *Gouverneur d'un prince*. Frédéric-César de Laharpe et Alexandre Ier de Russie. — D'après les manuscrits inédits de F.-C. de Laharpe et les sources russes les plus récentes. Avec deux portraits. Lausanne, Georges Bridel & Cie, éditeurs. Paris, librairie Fischbacher. Fribourg-en-Brigau, C. Trœmer. Sans nom d'auteur indiqué. Ce nom, c'est de Schneider, à Genève.

⁸ Arthur Boehtlingk, *Der Waadtländer Friedrich-Cäsar Laharpe, Der Erzieher und Berater Alexanders I von Russland des Siegers über Napoleon I und Anhaber der modern Schweiz*. B. I.-D. Berne et Leipzig, 1925, in-8^o.

⁹ Page 3 du *Gouverneur d'un prince*, nous lisons : « J'ai utilisé — quoique indirectement — les archives de la famille Monod (malheureusement, elles ne m'ont pas été accessibles) à Morges. En 1871, Soukhomlinov a fait une très sérieuse étude des documents contenus dans ces archives. Il les publia en langue russe dans une brochure intitulée : *Frédéric-César Laharpe, le gouverneur de l'empereur Alexandre Ier*. Beaucoup de citations qui se trouvent dans cette brochure ne sont que des extraits, traduits du français en langue russe. En citant ces documents, j'ai donc dû les traduire. En tout cas, la citation des textes originaux eût été préférable. »

¹⁰ Les *Notes sur différentes sciences, destinées à servir de base aux leçons données aux grands-ducs de Russie* sont des volumes in-folio manuscrits (il y en a 12) que possède la Bibliothèque cantonale vaudoise, et le plus important est celui des *Thèmes sur l'his-*

toire romaine dictés à LL. AA. L'auteur du *Gouverneur d'un prince* dit (page 3) que « l'originalité de ces *Leçons* lui semble justifier leur publication *in-extenso* dans le chapitre III de son étude (page 54). Contrairement à ce qu'indique la préface (page 3), le chapitre III de l'étude de M. de Schneider publiée, non pas *in-extenso*, mais fragmentairement, des *Leçons* d'histoire, ainsi qu'on le lit d'ailleurs page 39.

¹¹ *Gouverneur d'un prince*, page 241.

¹² *Ibid.*, page 238.

¹³ *Ibid.*, page 240.

¹⁴ *Ibid.*, page 243.

¹⁵ *Un Genevois oublié*, Charles Clavel.

¹⁶ *Gouverneur d'un prince*, page 47.

¹⁷ *Gouverneur d'un prince*, Appendice Ier. Premier mémoire remis le 10 juin 1784 au comte Soltykov nommé gouverneur en chef des jeunes grands-ducs, présenté à S. M. Catherine II, avec ses ratures et apostillée par elle. Tiré des Archives de la famille Monod, à Morges. Cette pièce a été communiquée pour la première fois par Soukhomlinov dans son travail sur Laharpe en langue russe, p. 244.

¹⁸ *Gouverneur d'un prince*, page 89, tiré de page 308 du manuscrit (notes de Laharpe, B.C.V., 2 volumes in-folio) sur l'histoire romaine. Les citations données ici sont tirées du 2^{me} volume, qui est la juxtaposition de plusieurs cahiers où les leçons semblent écrites d'un premier jet, avec plusieurs retouches d'importance surtout calligraphique. Le 1^{er} volume se présente au contraire, sans retouches, comme la copie d'un brouillon. 319 pages.

¹⁹ *Ibid.*, page 92. *Ibid.*, page 314.

²⁰ *Ibid.*, page 132.

²¹ Nous avons trouvé ces mots dans un carton renfermant des fiches qui servaient à la confection des Cahiers.

²² *Gouverneur d'un prince*, page 77 et page 264 du volume manuscrit sur l'histoire romaine. Voir aussi pages 78, 79 du livre reproduisant pages 266, 267 du manuscrit.

²³ et ²⁴ *Ibid.*, pages 78, 79 et *ibid.*, pages 266, 267.

²⁵ Page 270 manuscrit.

²⁶ Voir pages 142-143 du volume manuscrit sur l'histoire romaine.

²⁷, ²⁸ *Ibid.* (suite).

²⁹ K. Walliszewski, *Le fils de la Grande Catherine*, page 94. L'auteur tire le propos de Masson (l'un des professeurs d'Alexandre, qui a écrit des *Mémoires secrets*, t. II, p. 157. Soukhomlinov, *Etudes*, t. II, p. 95 et suiv. Schilder, *Alexandre Ier*, t. I, p. 106-109.

³⁰ *Idem, ibid.*, p. 422. Voir aussi *Gouverneur d'un prince*, page 13.

³¹ Sur l'impression que ses élèves lui firent, on a le témoignage de Laharpe dans la lettre très longue qu'il adressait au Dr Favre (voir 5 et 6) et dans le livre qui lui a été consacré en 1925 par

Arthur Bœhtlingk et qui devrait tenter un traducteur. De l'original allemand, on peut citer ce que (page 64) il écrivait à Monod le 26 juillet 1784, alors qu'il était dans les premiers enthousiasmes de son activité :

« Ces deux élèves sont charmants, bien bâtis, vigoureux, adroits. Ils détestent le mensonge, tiennent scrupuleusement leur parole et se comportent poliment envers chacun. » Le fait est qu'Alexandre conservera un excellent souvenir de ce maître sévère, qu'il reconnaîtra que tout ce qu'il peut avoir de bon et fait de bon, c'est à son précepteur qu'il le doit.

« Je les aime comme s'ils étaient mes enfants et ne puis que désirer en avoir de tels si je devais être un jour père (page 74). Il venait (page 72) de se déclarer particulièrement content de l'aîné (Alexandre) dont la beauté corporelle et morale fait naître le regret qu'il ne soit pas né dans une situation privée : « S'il n'avait pas respiré l'air empoisonné des cours, je pourrais, dit le bouillant républicain, prédire qu'il deviendra un homme des plus éminents. » Laharpe ne se doutait pas alors que, plus tard, l'élève devenu empereur jouerait grâce à lui un rôle déterminant dans l'affaire du canton de Vaud réclamé par Berne, et qu'au Congrès de Vienne sa voix interviendrait efficacement pour la reconnaissance de l'indépendance et de la neutralité helvétiques. »

Et cette appréciation éloquente de l'autocrate Catherine (page 73). Ecrivant à Grimm, elle dit : « Laharpe déclare qu'Alexandre est un personnage distingué, et ce Suisse n'est pas un flatteur. »

³² *Gouverneur d'un prince*, pages 151, 152.

³³ *Ibid.*, page 151.

³⁴ *Ibid.*, pages 160, 161. A noter aussi la lettre adressée par Laharpe à Alexandre le 7 décembre 1813 pour le prier d'intervenir en faveur du canton de Vaud (elle est reproduite dans *Verdeil*, tome IV, par les soins de Gaullieur, page 427).

La *Revue historique vaudoise*, livraison d'août, page 225, et de septembre, page 257, de 1902, contient un article de M. Eugène Mottaz sur *Laharpe, Alexandre et Bonaparte*, qu'il est bon de relire pour se familiariser avec ce sujet si captivant : l'influence décisive exercée par un républicain suisse sur le tsar de toutes les Russies pour obtenir que l'indépendance du canton de Vaud, acquise en 1798, soit maintenue après la chute du Médiateur de 1803.